

DEC141095DR02

**Décision portant nomination de Mme Stéphanie Lau aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS) et nommant M. François Maurel en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 07/03/2014;

Considérant que Mme Stéphanie Lau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Stéphanie Lau, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS), à compter du 01/01/2014.

Mme Stéphanie Lau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Stéphanie Lau est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/05/2014

Le directeur de l'unité  
François Maurel

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot  
Christine Clerici